VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Willard & Eiseman — Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. — MEYER EISEMAN, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division B, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mary Elisabeth Keller, veuve de George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à midi, toutes les propriétés foncières ci-après désignées, à savoir:

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'îlet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Colisée et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Helon A. Reinbock, passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le onzième (11) jour de mars 1863, ledit lot mesurant d'après cela, vingt huit pieds (28) sept (7) pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, plâtré et tapissé retiré du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Rousseau, St-André et Pulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Kennell & Werner, le 25 mars 1848, et déposé en l'étude des régistres de la paroisse de Jefferson; ledit lot mesure en mesure américaine, trente-et-un pieds [31] onze pouces [11] et cinq [5] lignes de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 17ième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double Nos 530 32 rue Ste Marie, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, (autrefois Duplantier), Magasin, Gaiennie et Constance; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope, sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six [6] lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double Nos 1016-20 rue Calliope contenant 7 chambres de chaque côté avec deux étages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Gaiennie), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir:

Le lot A — quarante-cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprennent un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102-04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt-neuf pieds (29), dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze [11] pouces et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix (10) pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C, sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots ci-dessus décrits B et C comprennent une résidence double Nos 1106-8 rue Constance, et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande portion du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D, une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Annonciation trois [3] pieds un [1] pouce et de là une deuxième profondeur à la ligne du fond de quarante-neuf pieds [49] et trois [3] pouces.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double attrayant Nos 932-34 rue Calliope, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté; plâtre, grillage en fer et citerne.

Le lot F mesurant vingt-sept pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante-seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E, de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce; de là une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante-neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928 30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citernes.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et îlet que la propriété ci dessus désignée par le 33 sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire comme plan No 6, lequel dit lot mesurant vingt-quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122] pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope, contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909, et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer comptant dix pour cent [10 0/0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur.

Dart & Kernan et L. L. Labatt, avocats.
WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

VENTES A D'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION CAPITALISTES

Désirables demeures dans le 7me District.

Cottages simples No 1620 et 1623 rue Dante, entre Birch et Green.

Succession de Victor Lafforgue.

No 88,585—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune — A l'encan, MARDI, le 1er juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, Paroisse d'Orléans, daté du 26 avril 1909, et rendu dans la susdite affaire:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet No 210, borné par les rues Dante, Green, Cambronne et Birch; ledit terrain commence à une distance de cent cinq pieds (105) du coin des rues Green et Dante, et mesure quarante-cinq pieds (45) rue Dante, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles étant l'entier terrain No 6 et une partie du terrain No 7 adjacent.

No 2. Deux certains terrains situés dans le Septième District de cette ville, dans le carré No 211, borné par les rues Dante, Dublin, Green et Birch, et désigné par les Nos 18 et 19 dudit carré, contigus et mesurant chacun trente [30] pieds de face à la rue Dante sur une profondeur de cent dix-sept pied six pouces 117' 6" entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste s'il y en a, en un an représenté par un ou des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur; toutes les clauses de sécurité et privilèges sur la propriété vendue, comprenant la clause de non aliénation, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumant en sus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles en 1909; il fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant M. Lewis R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Hon. C. C. Friedrichs, avocat.
30 av—mai 2 9 16 23 30 31—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton.

Cottages Simples Nos 7725 et 7729 rue Hickory.

Succession de Mme Margaret Bougger, veuve de Adam Helwick.

No 89,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN,

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, George G. Fredericks, Encanteur. Bureau No 826 rue Commune—MARDI, le 25 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 13me jour d'avril 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet No 248 borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory, lesdits lots sont désignés par les Nos 21-22 sur un devis annexé à un acte de vente fait par M. Dorsan passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 6 février 1872, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 22 forme le coin des rues Burdette et Hickory, acquis par la défunte Mme Helwick de Theo P. Helwick, d'après un acte de vente passé pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 22 janvier 1903 enregistré dans le livre des transferts 193, folio 112.

Les améliorations comprennent deux cottages simples en bois, couvert avec des bardeaux, galerie sur le devant et environ trois chambres de chaque côté, bonne cour, citernes, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être représenté par billets qui doivent être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le "Pacte de non aliénando". 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assumer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24 25—mai 2 9 16 23 à date

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES DE VALEUR,

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

—AUSSI—

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contigue à la première propriété décrite, avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hennen, de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, de Courtiers en Actions et Bons, Hommes de Profession, Commerces de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE, près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher, convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, etc, etc. La maison est une résidence simple en briques à deux étages ayant Corridor, Salons doubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à bain d'en haut, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain, Ecurie et Maison de dépendances. Plans des susdites propriétés à la Bourse.

VENTE-JEUDI, 20 MAI.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Henry K. Labouisse et als vs Peter R. Labouisse et als dossier No 88,727, rendu et lu en pleine Cour le 6 avril 1909 et signé en pleine Cour le 13 avril 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, j'offrirai en vente à l'encan, à la Bourse de Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 20 mai 1909, la propriété ci après décrite, à savoir:

(1) Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et ce qui appartient ou en fait partie, située dans le carré borné par les rues St-Charles (ci-devant Nayades), Erato, Carondelet (ci-devant Apollon) et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et formée des terrains ci-après décrits, savoir:

(A) Un terrain mesurant vingt huit pieds, huit pouces de face rue Thalie; la même largeur à l'arrière, et cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et désigné comme terrain No 27 sur un plan déposé comme No 21 en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville.

(b) Une portion de terre contigue au susdit terrain et étant une partie du terrain No 26 sur ledit plan, mesurant vingt-et-un pieds de face rue Thalie sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

(c) Un terrain désigné sur ledit plan par le No 28, et adjacent audit terrain No 27, mesurant vingt-huit pieds et huit pouces de face sur ladite rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, passages, servitudes et tout ce qui en dépend en faisant partie ou de quelque façon y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, le 24me jour de décembre 1835, et déposé en l'étude de C. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, pour référence; les dits terrains mesurent, mesure anglaise, d'après le plan comme suit:

Le terrain No 3, vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Carondelet, vingt-cinq pieds à l'arrière sur une allée commune audit terrain et à d'autres; quatre vingt cinq pieds, dix pouces et six lignes sur la limite qui le sépare du terrain No 2; et quatre vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes sur la limite qui le divise du terrain No 4; et

Le terrain No 4, vingt-cinq pieds de face rue Carondelet; vingt-cinq pieds de largeur à l'arrière sur la susdite allée; quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant dudit terrain No 3, et quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite le séparant du terrain No 5.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, en sus des prix d'adjudication; il paiera le coût de tous les certificats nécessaires aux ventes respectives et fera un dépôt entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent; et il n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour ou sera fait l'acte de vente, et toutes les propriétés sont vendues sujettes à des baux qui expirent le 30 septembre 1909. Actes de vente pardevant Edouard Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GARLAND WOLFE, Encanteur,
824 rue Commune.
MM. James Legendre et Morgan & Milner, avocats.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

Lionel M. Ricau. — Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

20 CHARGEMENTS 20

DE DIVERS FRETS NON RECLAMÉS

De la Division Entière de la T. & P. R. R. Co., Est de Marshall, Texas.

A L'ENCHERE PUBLIQUE IL SERA VENDU

LUNDI, LE 10 MAI 1909, A 11 HEURES A. M.,

A LA T. & P. R PRESSE A COTON SKY LOT, A LA TETE DE LA RUE HENDERSON.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, Bureau No 825 rue Union, par ordre de la T. & P. R. R. Co., pour le compte de celui que cela concerne, en vertu des actes 121 de 1890 et 167 de 1898, les diverses marchandises non réclamées consistant de:

Bois de Charpente, Quincaillerie, Epiceries, Verreries, Faïence, Meubles de Maison, Corde, Marchandises Sèches, Machines, Un Grand Assortiment de Machines à Coudre, Marchandises de Plombiers et un Lot de Fret Divers trop long pour énumérer.

SANS LIMITE OU RESERVE.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux avant livraison. 28 avril—28—mai 2 9 10

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

No 2814 Rue Dryades.

Succession de Mme Mary Bauman.

No 87,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI le 13 mai 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières; No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2814 rue Dryades, contenant deux chambres et cuisine sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Washington et Sixième, lequel lot de terre commence à une distance de cent (100) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure de la rue Washington, et mesurant vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Dryades, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce six (6) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq (125) pieds, toutes mesures plus ou moins, d'après un plan de D. A. Seghers, voyer, du 15 mars 1909. Sur le côté il y a une grande entrée dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ne devra pas réclamer ou collecter les loyers jusqu'à délivrance actuelle et paiement du prix de la vente, et devra assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. F. Fletchinger, avocat.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Albert Paul.

Contenu de Résidence,

2334 rue Milan, près de la rue Howard,

Comprenant

Jolis Meubles de Salon, Chambre, Librairie, Vestibule et Cuisine, Pendules, Miroirs, Ornements, Verrerie, Porcelaine, Portraits, Photographies, Incubateur, Steve à Gaz, Linge de Lits et de Table, et nombre d'autres articles.

Bijouterie, Argenterie et Plaqué.

Vache et Jeune Vache.

Succession de Emily Troy.

No 89,386—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, VENDREDI, le 7 mai 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2334 rue Milan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 20 avril 1909, pour le compte de la succession de Emily Troy, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de meubles de maison, bijouterie, ornements, Photographies, vache et jeune vache et un lot de choses diverses.

Conditions — Comptant.

E. J. Meral, avocat.
25 avril—25—mai 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 1016 rue Clouet près de la rue Rempart.

Succession de John C. Fleischer et de son épouse Margaret Pratza, par le premier mariage, et de Catherine Barbara Pratza, épouse par son deuxième mariage.

No 88,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 6 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en cour ouverte le 24 mars 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No ——, borné par les rues Clouet, Montégut; Bons Enfants et Delphine et la continuation de la rue Amour (maintenant Rempart), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 24 mars 1845, déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire, comme plan 107 dans le livre des plans, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clouet sur 125 pieds de profondeur. Le dit lot est composé de la portion de façade des lots 54 et 56 sur un plan du dit faubourg Clouet, dressé par Lafon le 25 mai 1809 et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sont désigné sous le No 1016 rue Clouet et comprennent un joli cottage simple avec hangar dans le fond, citerne, etc; entrée pour wagon sur le côté.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bella A. Tichenor notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage de Résidence

Avec Grand Terrain, Entrée pour Voiture, Etc.

No 2334 RUE MILAN, PRES HOWARD.

Section Atttrayante et Améliorée.

Succession de Emily Troy.

No 89,386—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 20 avril 1909, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Emily Troy, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Berlin, Howard et Liberté, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq [45] pieds du coin des rues Milan et Howard et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de cent vingt [120] pieds et est composé du tout du lot No 15 et de la moitié du lot 14 contigu au lot 15.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence charmant connu comme No 2334 rue Milan, bien subdivisé en salon, chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, vestibule, office, cuisine, etc., galerie sur le devant et sur le côté, grillage en fer banquette en schillinger, passage pour voiture, écurie etc., vraie image de choix, une section qui s'améliore rapidement, rue pavée en gravois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, en un crédit, d'un an représenté par billet à recevoir de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toute les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement des taxes de l'année 1909. L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le loyer devant appartenir à l'acquéreur à partir de la date de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

E. J. Meral, avocat.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 27

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

La Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85,973 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 31 mars 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, au fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine, acquise 30 juillet 1904 livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages connue comme la "Thos E. Lynch Funeral Parlors" et contenant quatre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de cet établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison, 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 ambulance, 1 corbillard, 1 barouche, 2 wagons, 5 jeux de harnais doubles, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux sorel, 1 paire de chevaux bai, 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux billard, 1 petit wagon de livraison, meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funèbres ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposer chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère au moment de l'adjudication, de payer tous les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur J. Winling vs Harold J. et Frank W. Winling, mineurs.

No 88,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 3 juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, signé le 29 avril 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No dix (10) d'après un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 30 mai 1909, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, et mesurant trente-neuf (39) pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, Nos 1930-32 rue Dumaine, et contenant trois chambres de chaque côté dans le fond; il y a une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres de chaque côté, dans la cour un hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Tremé, maintenant Deuxième District de cette ville et désigné par le No neuf, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Roman, sur un plan par Moe hansen, daté du 9 juin 1845, déposé en l'étude de L. Herrmann, ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre, mesurant cinquante quatre (54') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Prieur, sur trente neuf (39') pieds cinq [5"] pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une maison simple en bois couverte en ardoises, No 830 rue Prieur, contenant galerie sur le devant, 4 chambres dans la cour, et il y a un hangar, citerne, etc.

Aussi—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company Stock.

Conditions—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company pour comptant. La propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance, en un crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles garantissant le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 3

Succession de Jean Marie Vilac.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,020—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Omer Vilac, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. J. Meral, avocat.

1 mai—1 5 10

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Catherine Dindinger, veuve de Philip Nagele.

No 86,003—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div.—Division A.

JF. LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 825 rue Union, JEUDI, le 6 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 23 mars 1909 et signé le 29 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, St-Patrick et St-Denis, et désigné par le No 15 sur un plan de seize lots de terre dans ledit îlet, tracé par A. Kenit, daté du 13 décembre 1852 et déposé en l'étude de John B. Coffey, ancien notaire, comme plan No 6 dans le livre de plans No 1, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Première sur une profondeur de ladite rue Première à une allée commune auxdits lots et autres de 86 pieds 6 pouces et 9 lignes, et 30 pieds de face sur ladite allée.

L'allée ayant été absorbée par les lots sur les rues Première et Philip et n'existant plus, ledit lot a maintenant une profondeur de 91 pieds et 9 pouces.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple ayant 5 chambres et une écurie dans le fond, et portant le numéro municipal 2028 rue Première.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en outre de son enchère, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1909, et payer en outre le prix de tous les certificats ainsi que de l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel notaire, et faire un dépôt de dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication pour sceller la vente, avec

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue Union.
Arthur John Peters avocat.
4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

I. B. Rennyson.

Succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas.—No 89,236.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 19 avril 1909, dans l'affaire de la succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas, No 89 236, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 27 mai 1909, le joli cottage simple No 1561 rue N. Broad, comprenant un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le numéro quatorze et mesurant vingt six pieds quatre pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent neuf pieds un pouce entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur et à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Cinq chambres de chaque côté.

2309-11 AVENUE CLEVELAND,

Entre les rues Miro et Tonti, l'îlet Canal.

Devant être vendu au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve, JEUDI, le 13 mai 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 29 mars 1909 procès 88,371, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 13 mai. Le joli cottage double 2309-11 avenue Cleveland, dans l'îlet 552, Premier District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Miro, Tonti et Canal, étant le lot 20, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 8" 6'".

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un et deux ans sur billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente; les loyers devant aller à l'acquéreur de la date de l'acte de vente; les taxes de 1909, les frais de certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant Alphonse Cuneo, notaire aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
Geo Montgomery avocat.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Hattie E. Woodruff, veuve de Oswald G. Alba vs Edward Delatte.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 38,125. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 13 mai 1909, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 ameublement de salon, 8 pièces, 1 lavabo, 1 armoire, 1 garde-manger, 1 malle baie, 1 vieux wagon, 1 table et de centre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —J. C. Henriques, avocat pour la demanderesse.

2 mai—2 6 13

F. Abel Mangin vs M. et Mme George Whitney.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 38,689—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 3 mai 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Paul Fourchy, avocat pour le demandeur.

22 avril—22 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Commode,

1412-14 rue Mandeville, près de la rue Villeré.

Succession de Joseph Heintz et Epouse.

No 88,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 20 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté du 12 avril 1909, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joseph Heintz et épouse, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 56, borné par les rues Mandeville, Marigny Girod [maintenant N. Villeré], St Jean Baptiste [maintenant N. Robertson] sur un plan du Faubourg Franklin, dressé par I. Pilié, daté du 14 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot ayant en mesure américaine quarante [40] pieds de face à la rue Mandeville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double commode désigné par les numéros municipaux 1412 et 1414 rue Mandeville, bien subdivisé et dans un voisinage désirable.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard J. Daly notaire. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1909 audessus et plus du montant de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. Alexander Bahns, avocat.
18 av—18 25—mai 2 9 16 20

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME CHARLES A. BONNET.

No 89,183—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 20 Mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 RUE BARONNE.

Le magnifique cottage simple No 2523 rue Columbus, contenant vestibule au centre, galerie et chambres élégamment construites et bien situé.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 avril 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres O et P de l'îlet 1354, borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dorgenois, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers & fils, voyers, daté du 13 février 1905, et annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 3 mars 1905, d'après lequel les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds entre lignes parallèles, et composé du tout du lot No 6 et une partie du lot No 7, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 17 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph Lisbony, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilèges sur ladite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date de la signature authentique de l'acte de vente, transfert le titre, l'acte de vente et tous les certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et un dépôt requis au moment de l'adjudication de 10 pour cent chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph E. Gray, Jr versus Southern Typewriter Exchange, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,427 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Marc H. Bailey, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—J. Kenton Bailey, avocat.

24 avril—24 28—mai 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,533—Division A—Attendu que Jas P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Wood, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

24 avril—24 28—mai 3